

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARCILLÉ  
Séance du 25 novembre 2025**

2025/8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLÉ, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Éric, Maire.

Convocation : 18/11/2025

Présents : Mesdames BELLI Chantal, BELLO Marie-Hélène, GEORGES Véronique, INGRAND Véronique, PROUST Katia, Messieurs AIMÉ Sébastien BERNARD Éric, BERTRAND Stéphane, CHAUVET Jean-François, GIBAUD Thierry, NOCQUET Olivier, ROY Christophe

Absents représentés : GALLOT-FOUET Marina (pouvoir à GEORGES Véronique), HILLAIRET Béatrice (pouvoir à INGRAND Véronique)

Absents (excusé ou non) : BOUTEVILAIN Marie-Claude, BERNARD Sébastien, LEMOUCHER Nicolas

Secrétaire de séance : Christophe ROY

Membre en exercice : 17

Nombre de votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14/10/2025**

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : CONVENTION FOURRIERE CANINE**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Rural, par son article L.211-24 fait obligation aux collectivités locales de posséder une fourrière propre à recevoir les animaux déclarés errants. La commune ne possédant pas cette structure, il propose une convention de prestation de fourrière avec ANIMAL'OR (RCS 481 908 408 00018), située à Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres) pour assurer ses obligations.

La convention porte sur les prestations suivantes :

- Capture et transport, accueil et garde en fourrière des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur la voie publique du territoire communal,
- Capture des chiens dangereux
- Les frais de garde et frais vétérinaire ainsi que la visite comportementale sont à la charge du propriétaire.
- Capture des chiens non errants sur la voie publique mais dont le propriétaire est défaillant, sur réquisition du maire.
- Si le propriétaire n'est pas solvable les frais sont pris en charge par la mairie ou par les organismes sociaux,
- Les frais de garde et frais vétérinaire et de placement dans un refuge sont à la charge du propriétaire ou les organismes sociaux si les propriétaires des chiens ne sont pas solvables.

Le montant de la redevance s'élève à 1,25 € HT, soit 1,50 € TTC par habitant et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de confier à ANIMAL'OR le soin d'assurer les obligations de cette fourrière à compter du 01/01/2026 et autorise Le Maire à signer la convention qui sera conclue pour une durée de trois ans.

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif retenu pour la protection sociale complémentaire est le contrat groupe proposé par le Centre de Gestion avec la MNT, pour les volets prévoyance et santé. Le niveau de participation financière de la collectivité est fixé, par agent et par mois, à hauteur de 45 € bruts, pour le volet prévoyance, et à 15 € bruts pour le volet santé.

**OBJET : SUBVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS**

Monsieur le maire informe que la Chambre des Métiers sollicite la commune pour l'octroi d'une participation financière à hauteur de 50 € par apprenti domicilié sur la commune. Deux enfants sont recensés pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accorder une subvention de 50 € à la chambre des métiers par enfant apprenti domicilié sur la commune soit 100 € pour 2 enfants, et charge Monsieur Le Maire, de toutes les opérations administratives, comptables et financières pouvant s'y rapporter.

**OBJET : SIGNATURE DEVIS POUR AMÉNAGEMENT POINTS DE COLLECTE DANS LE CADRE DU FONDS DE PROJET DE TERRITOIRE MELLOIS EN POITOU 2030.**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité, dans sa délibération 2025-16 du 8 avril 2025, a sollicité auprès de la Communauté de Communes un fonds de concours à hauteur de 50% du montant total du projet d'aménagement de 20 points de collecte. Afin de respecter les conditions de mise en œuvre prévues dans la convention, Monsieur le Maire présente des devis de matériaux pour la réalisation des entourages :

- L'un de l'entreprise MEPONTE BOIS basée à Melleran pour la fourniture de poteaux, lames, traverses en châtaignier, pour un montant total de 4 197.85 € HT soit 5 037.42 € TTC,
- Un autre portant sur les mêmes caractéristiques, établi par l'artisan Pascal GUILLIÉ basé à CHEY pour 4 864 € HT soit 5 836.80 € TTC.
- Un dernier de l'entreprise LEZAY GAUBAN pour toute la quincaillerie + béton pour un montant de 3 666.57 € HT soit 4 399.88 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition de la société MEPONTE BOIS pour un montant de 4 197.85 € HT soit 5 037.42 € TTC, pour l'acquisition des traverses, lames et poteaux en châtaignier, accepte la proposition de l'entreprise LEZAY GAUBAN pour un montant de 3 666.57 € HT soit 4 399.88 € TTC, pour toute la quincaillerie et le béton, dit que les crédits sont inscrits au budget 2025, et seront reportés sur le budget 2026, charge Monsieur le Maire de toutes les opérations administratives, techniques, comptables et financières pouvant s'y rapporter.

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Monsieur le maire informe que la parcelle cadastrée B0834, située à côté du cimetière et de l'église de Saint Génard est à vendre, il propose de faire une offre de 2000 € au vendeur (hors frais de notaire) Une outre pour la défense incendie de l'église et du Prieuré y serait installée. Les membres du conseil approuvent la proposition.

## **OBJET : REMPLACEMENT PORTES D'ENTRÉE LOGEMENTS LOCATIFS**

Monsieur le maire présente des devis de Sylvain MARQUET pour le remplacement de portes d'entrée de 4 logements locatifs situés au lotissement de la maison brûlée. Les élus retiennent les portes offrant un meilleur rapport qualité/prix, à savoir, celles en PVC Plaxé avec imposte. Le changement sera réalisé durant le premier trimestre 2026.

## **OBJET : RETOUR CAUE AMENAGEMENT CIMETIERE de POUFFONDS**

Monsieur le Maire présente le conseil spécifique restitué par le CAUE le lundi 17 novembre 2025, réunion à laquelle ont participé Jean-François CHAUVET, Olivier NOCQUET, Marie-Hélène BELLO, Véronique GEORGES et Chantal BELLI. Priorité sera donnée dans un premier temps au recalibrage des allées existantes, et à l'aménagement du jardin du souvenir.

## **OBJET : RETOUR ID79 AMENAGEMENT CARREFOUR POUFFONDS**

Monsieur le Maire présente également les conclusions rendues par ID79, quant à la sécurisation du carrefour RD44/Route des écoles/La Brillaudrie à Pouffonds. Il ressort tout d'abord que lors des mesures réalisées, il n'a pas été relevé de vitesse excessive des usagers. Par ailleurs, la réalisation d'un mini-giratoire n'est pas adéquate car il serait désaxé par rapport aux voies du carrefour, ne permettant pas une bonne visibilité. Il est en revanche possible de matérialiser l'axe de la voie par un marquage de type résine bombée afin que les véhicules respectent le carrefour. C'est la solution retenue. Le revêtement en place étant dégradé, il sera également repris en enrobé à chaud pour une bonne accroche.

## **OBJET : INFO PLUI**

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique est toujours en cours, jusqu'au 3 décembre 2025 17h.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Distribution de composteurs : La commune de Marcillé se porte volontaire pour accueillir en 2026 une distribution de composteurs aux habitants qui en feraient préalablement la demande auprès du service Prévention et Gestion des Déchets de la Communauté de communes. La date sera précisée ultérieurement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-François CHAUVET lance un appel à volontariat pour la campagne de ragondins qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2025, si des piègeurs sont intéressés, qu'ils se fassent connaître auprès de la mairie.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire  
BERNARD Éric

Le Secrétaire,  
Christophe ROY